



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté N°2023-060

Objet : Retrait de délégation à la Première adjointe  
Mme Lucie LITTOZ

Le Maire,

Vu le code général de la fonction publique

Vu l'arrêté n°2020-071 du 29 mai 2020, par lequel il a donné délégation à Mme Lucie LITTOZ, Première Adjointe, pour les domaines des finances, de l'administration générale, de la communication et du développement durable,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

**ARRETE**

Article 1

La délégation donnée à Mme Lucie LITTOZ, Première Adjointe au Maire par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, publié sur le site internet et mis à disposition en mairie. Copies en sera transmise à M. le préfet.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à DOUSSARD, le 21 février 2023,  
Le Maire  
Michel COUTIN



Notifié le 21/02/2023  
Mme Lucie LITTOZ, Première Adjointe,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de l'acte  
- Transmis à M. Le Préfet le 21/02/2023  
- Publié le 21/02/2023



Le Maire,  
Michel COUTIN